

Les personnes avec incapacité et le marché du travail

Synthèse de la recherche

PRÉSENTATION

Cette recherche¹ avait pour but de mieux connaître la situation de la population avec incapacité sur le marché du travail, afin d'appuyer les travaux d'élaboration de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées et de jeter les bases pour un suivi au cours des années à venir. Parmi les différentes sources de données disponibles, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2003 réalisée par Statistique Canada a été privilégiée. Deux autres enquêtes ont aussi été utilisées: L'Enquête sur la participation et les limitations d'activité (EPLA) de 2001 et L'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA) de 2002².

¹ Le document intégral de la recherche peut être consulté à l'adresse suivante: www.mess.gouv.qc.ca

² Voir à ce sujet: Institut de la statistique du Québec (ISQ), L'incapacité et les limitations d'activités au Québec. Un portrait statistique à partir des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activité de 2001 (EPLA). Pour consulter cette recherche: http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/limitations2001_pdf.htm

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Une personne sur cinq affirme avoir une incapacité.

Selon l'EDTR, le taux d'incapacité chez les 16-64 ans atteignait 20,3% en 2003. Ce taux est légèrement plus élevé chez les femmes (21,4 %) que chez les hommes (19,2 %). Pour sa part, l'EPLA affiche un taux d'incapacité de 6,6 % chez les personnes de 15 à 64 ans. À cause de sa méthodologie, cette enquête sous-estime le nombre de personnes ayant une incapacité légère. Pour sa part, l'estimation élevée de l'EDTR peut s'expliquer en partie par le fait que cette enquête comptabilise toutes les incapacités, quelles que soient leur gravité et leur durée.

Le taux d'incapacité augmente fortement avec l'âge. Ce taux passe de 11,2 % chez les 16-34 ans à 22,1 % chez les 35-54 ans puis à 35,1 % chez les 55-64 ans. La structure d'âge de la population avec incapacité est ainsi nettement plus élevée que celle de la population sans incapacité. La hausse du taux d'incapacité chez les cohortes plus âgées s'explique par la forte progression de certains types d'incapacité avec l'âge, notamment celles qui sont liées à l'agilité, à la mobilité et à la douleur, de même que celles qui sont liées à l'audition et à la vision³. On observe également une hausse des incapacités graves avec l'âge. Chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, près d'une personne sur quinze souffre ainsi d'une incapacité grave ou très grave, qui rend nettement plus difficile la participation au marché du travail.

³ Les données sur la nature et la gravité de l'incapacité sont tirées de l'EPLA.

La scolarité des personnes avec incapacité est nettement plus faible que celle des personnes sans incapacité. Les personnes n'ayant qu'une scolarité primaire représentent 28,7 % des personnes avec incapacité contre seulement 17,1 % chez les autres personnes. Ce désavantage est lié en partie à la structure d'âge plus élevée de la population avec incapacité. Ce facteur n'explique pas tout cependant puisque pour tous les groupes d'âge, on observe une scolarisation plus faible des personnes avec incapacité. Même chez les 16-34 ans, on y retrouve ainsi plus de personnes n'ayant complété qu'une scolarité de niveau primaire qu'au sein de la population sans incapacité (17,9 % vs 14,9 %). Le désavantage relatif des personnes avec incapacité y est cependant nettement moins prononcé que chez les cohortes plus âgées.

Les personnes avec incapacité sont surreprésentées chez les personnes à faible revenu. Ainsi, 46,1 % des personnes avec incapacité ont un revenu inférieur à 15 000 \$ alors que cette proportion est de 32,1% chez les autres personnes. Le fait d'avoir une incapacité influe sur le revenu des hommes et des femmes de façon comparable. L'analyse selon l'âge révèle cependant que le désavantage des personnes avec incapacité s'amplifie après 35 ans. Cette situation s'explique par le fait que les personnes avec incapacité âgées de 35 à 64 ans bénéficient beaucoup moins souvent de revenus de travail comme principale source de revenu. Elles sont par contre trois fois plus nombreuses à compter surtout sur des transferts gouvernementaux, notamment les prestations de l'aide sociale, de la CSST et de la Régie des rentes.

LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

La participation au marché du travail des personnes avec incapacité est bien en deçà de celle des autres personnes. Le taux d'activité des personnes avec incapacités âgées de 16 à 64 ans n'est que de 61,3 % alors qu'il atteint 79,3 % chez les personnes sans incapacité. Le taux d'emploi des personnes avec incapacité (54,1%) est également beaucoup plus faible que celui des autres personnes (75,2 %).

Le désavantage relatif quant au taux d'emploi est semblable chez les deux sexes. Chez les hommes comme chez les femmes, le taux d'emploi des personnes avec incapacité représente un peu moins des trois quarts du taux chez les autres personnes du même sexe. (Hommes avec incapacité: 57,2%; sans incapacité: 79,3%) (Femmes avec incapacité: 51,3%; sans incapacité: 70,9%).

Le désavantage relatif des personnes avec incapacité quant au taux d'emploi augmente avec l'âge. Le taux d'emploi des 16-34 avec incapacité (68,1 %) est très proche de celui des autres jeunes (72,3 %). La différence entre personnes avec ou sans incapacité est nettement plus prononcée chez les 35-54 ans (62,8 % vs. 85,0 %) et chez les 55-64 ans (29,4 % vs 51,2 %). Cela peut être lié en partie à la plus grande prévalence des incapacité modérées ou graves chez les personnes de 35 ans et plus.

L'écart des taux d'emploi entre personnes avec ou sans incapacité est plus grand chez les personnes faiblement scolarisées. Le taux d'emploi des personnes avec incapacité ayant une scolarité primaire (32,6 %) n'est qu'un peu plus de la moitié du taux (59,0 %) chez les autres personnes faiblement scolarisées. L'écart entre les

personnes avec ou sans incapacité est moins important chez les diplômés du secondaires (52,9 % vs 71,3 %) et chez les diplômés de niveau collégial ou universitaire (68,9 % vs. 82,4 %).

Le taux de chômage des personnes avec incapacité est deux fois plus élevé que chez les autres personnes.

Selon l'EDTR⁴, le taux de chômage des personnes avec incapacité est de 11,8 % contre seulement 5,9% chez les autres personnes âgées de 15 à 64 ans.

⁴ Le taux de chômage des personnes sans incapacité selon l'EDTR est inférieur au taux habituel de chômage tiré de l'Enquête sur la population active à cause de différences méthodologiques.

Le désavantage relatif des hommes avec incapacité quant au taux de chômage est plus important que chez les femmes.

Le taux de chômage des hommes avec incapacité (15,4 %) représente deux fois et demie celui des autres hommes (6,4 %). Le taux de chômage des femmes avec incapacité (7,8 %) représente pour sa part une fois et demie le taux chez les autres femmes (5,2 %).

Le désavantage relatif des personnes avec incapacité quant au taux de chômage augmente avec l'âge.

Chez les 16-34 ans, le taux de chômage des personnes avec incapacité (9,9 %) représente 1,4 fois le taux chez les autres jeunes (7,2 %). Chez les 35-54 ans, le taux chez les personnes avec incapacité (11,5 %) représente 2,4 fois celui observé chez les autres personnes (4,9 %). Chez les 55-64 ans, le taux de chômage des personnes avec incapacité (15,5 %) est presque trois fois plus élevé que chez les personnes sans incapacité (5,3 %).

La durée moyenne du chômage est plus longue chez les personnes avec incapacité, surtout chez les hommes.

En 2003, la durée moyenne du chômage chez les personnes avec incapacité (23,3 semaines) dépassait de 6 semaines la durée chez les personnes sans incapacité (17 semaines). À plus de 28 semaines, la durée moyenne du chômage chez les hommes avec incapacité dépassait de dix semaines celle des autres hommes. Bénéficiant d'une durée nettement inférieure, les femmes avec incapacité affichent quant à elles une durée du chômage (16,8 semaines) qui est de moins d'une semaine plus élevée que celle des femmes sans incapacité (15,9 semaines).

La durée moyenne du chômage des personnes avec incapacité augmente nettement avec l'âge. Chez les 16-34 ans, la durée du chômage chez les personnes avec incapacité (16,3 semaines) n'est ainsi que d'une semaine et demie plus longue que chez les personnes du même âge sans incapacité (14,9 semaines). Mais cette différence s'élève à cinq semaines et demie chez les 35-54 ans (avec incapacité: 25,4 semaines; sans incapacité: 19,9 semaines) et à plus de dix semaines chez les 55-64 ans (avec incapacité: 29,5 semaines; sans incapacité: 19,4 semaines). Chez les hommes, l'écart des durées de chômage augmente fortement après 35 ans, à plus de 11 semaines. Chez les femmes avec ou sans incapacité, les durées de chômage demeurent semblables jusqu'à 54 ans. Un écart de six semaines se manifeste chez les femmes de 54 à 64 ans.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

La part du travail à temps partiel dans l'emploi total est moins importante chez les personnes avec incapacité que chez les autres personnes. Chez l'ensemble des personnes avec incapacité de 16 à 64 ans, la part du travail à temps partiel dans l'emploi total est de 16,7 % contre 18,3 % chez les autres personnes. Ce phénomène est lié à la plus faible part du travail à temps partiel chez les hommes avec incapacité, notamment chez les jeunes hommes. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'ils sont moins nombreux que les autres jeunes hommes à poursuivre des études. Chez les femmes, le travail à temps partiel est aussi répandu chez celles qui ont une incapacité que chez les autres femmes. Il est plus fréquent chez les femmes avec incapacité âgées de 55 à 64 ans.

Les personnes qui déclarent une incapacité sont surreprésentées dans certains secteurs d'activité. Cette surreprésentation se manifeste notamment dans des secteurs où l'on retrouve une main-d'œuvre relativement âgée: foresterie, pêche, mines, pétrole et gaz, construction, transport et entreposage, gestion d'entreprise et services administratifs et finalement autres services.

Les personnes avec incapacité sont surreprésentées dans certains groupes professionnels. Cette surreprésentation se retrouve notamment dans des professions où la main-d'œuvre est relativement âgée: professions du secteur primaire, métiers de la construction, personnel de soutien familial et garderie, personnel d'hébergement, voyage, sport et loisir, transport et conducteurs d'équipement lourd.

Le salaire horaire des personnes avec incapacité est globalement un peu plus élevé que celui des autres personnes. Le salaire horaire moyen des personnes avec incapacité âgées de 16 à 64 ans est de 18,26 \$ contre 17,81 \$ chez les autres personnes. Ce léger avantage est lié à ce qu'on observe chez les 55-64 ans, où le salaire horaire des personnes avec incapacité est d'un dollar supérieur à celui des autres personnes. Chez les deux sexes, le salaire horaire des personnes avec incapacité dépasse celui des personnes sans incapacité. La différence est cependant plus importante chez les femmes (0,97 \$ de plus chez celles qui ont une incapacité) que chez les hommes (différence de 0,14 \$).

Le taux de syndicalisation est globalement le même chez les personnes avec ou sans incapacité. Avec ou sans incapacité, le taux de syndicalisation des personnes âgées de 16 à 64 ans était de 39 % en 2003. Chez les hommes avec incapacité, ce taux (39,3 %) était légèrement inférieur à celui des autres hommes (41,1 %). On observe la situation contraire chez les femmes (avec incapacité: 38,8 %; sans incapacité: 36,8 %). Par ailleurs les personnes avec incapacité âgées de 55 à 64 ans affichent un taux de syndicalisation (38,5 %) inférieur à celui des autres personnes du même âge (44,7 %).

Les personnes avec incapacités bénéficient moins souvent d'activités de formation reliée à l'emploi⁵. Ce désavantage est particulièrement prononcé dans le cas de la formation formelle reliée à l'emploi et de la formation parrainée par l'employeur. Ainsi seulement 19 % des personnes avec incapacité âgées de 25 à 64 ans ont bénéficié de formation formelle reliée à l'emploi en 2002 contre 32,8 % chez les autres personnes. Elles sont en outre deux fois moins nombreuses à avoir bénéficié de

formation parrainée par l'employeur (12,7 % vs 26,4 %). Dans ce dernier cas, les hommes avec incapacité semblent plus désavantagés que les femmes.

- ⁵ Ces données sont tirées de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA) de 2002. La formation reliée à l'emploi comprend à la fois des activités formelles et informelles. La formation est parrainée par l'employeur si elle est planifiée, réalisée ou soutenue de quelque façon par celui-ci (paiements de frais de cours, libération de l'employé pendant les heures de travail, etc.).

DIFFICULTÉS ET BESOINS SPÉCIFIQUES DES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL⁶

- ⁶ Toutes les données de cette section proviennent de la recherche de l'ISQ à partir des données de l'EPLA.

Le taux d'emploi diminue fortement avec la gravité de l'incapacité. En 2001, les personnes avec incapacité légère affichaient un taux d'emploi de 52,1 %. Ce taux baissait à 40,2 % chez les personnes avec une incapacité modérée et à seulement 20,8 % chez celles qui avaient une incapacité grave ou très grave. Le taux d'emploi semble en outre varier selon le type d'incapacité, bien que les différences soient plutôt modestes.

Un peu plus de la moitié (55,1 %) des personnes en emploi ont déjà dû changer d'emploi, de genre de travail ou ont dû modifier la quantité de travail en raison de leur incapacité. La proportion la plus faible (40,9 %) se retrouve chez les travailleurs de 55 à 64 ans. Cette donnée surprenante pourrait s'expliquer par le fait que ces personnes sont plus souvent touchées par des incapacités

liées au vieillissement, qui ont peut-être moins de répercussions sur les changements d'emploi, entraînant par contre plus souvent le devancement de l'âge de la retraite.

Chez les personnes en emploi ayant une incapacité, un peu plus de la moitié (53,8 %) ont affirmé avoir des besoins de services ou d'aménagement en milieu de travail. Ces besoins sont plus fréquents chez les femmes (57,9 %) que chez les hommes (50,3 %). Ils sont par ailleurs plus fréquents chez les personnes âgées de 35 à 54 ans (57,4 %). Ils touchent une large majorité (80,5 %) de personnes ayant une incapacité grave ou très grave.

Un peu moins du tiers des personnes avec incapacité ont affirmé qu'elles avaient au moins un besoin non comblé dans leur emploi actuel. Parmi les personnes ayant des besoins de services ou d'aménagement en milieu de travail, 68,1 % ont affirmé que ces besoins étaient tous comblés dans leur emploi actuel tandis que 31,9 % avaient au moins un besoin non comblé.

La grande majorité des personnes en chômage et des personnes inactives avec incapacité⁷ estiment que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient effectuer. La proportion atteint 78,9 % des personnes en chômage et 85 % des personnes inactives avec incapacité. Chez les personnes inactives, la plus forte proportion (92,3 %) se retrouve chez les 35--54 ans. La proportion plus faible observée chez les 55-64 ans (75 %) pourrait s'expliquer par le fait que ces personnes ne désirent tout simplement pas travailler.

⁷ Il s'agit ici de personnes qui ne sont pas en recherche d'emploi mais qui ne sont pas dans l'impossibilité de travailler.

Chez les personnes en chômage et les personnes inactives avec incapacité, plus des deux tiers auraient besoin de services ou d'aménagement adapté si elles retournaient au travail. Ainsi 68,5 % des personnes en chômage auraient de tels besoins. La proportion est plus élevée chez les femmes (74,4 %) que chez les hommes (63,5 %). Chez les personnes inactives, on observe une proportion un peu plus faible (62,8 %) que chez les personnes en chômage. La proportion la plus élevée (74,9 %) se retrouve chez les plus jeunes, vraisemblablement parce qu'on y retrouve plus de personnes qui sont prêtes à considérer une éventuelle participation au marché du travail. La proportion de personnes qui estiment avoir de tels besoins augmente par ailleurs avec la gravité de l'incapacité.